

## Résumé

### **Modification ponctuelle de la partie écrite du Plan d'Aménagement Général concernant la « Zone de logements encadrés »**

La commune de Beaufort souhaite réaliser une modification ponctuelle de la partie écrite de son Plan d'Aménagement Général (PAG).

L'objet de cette modification ponctuelle de la partie écrite du PAG vise à préciser et à clarifier la partie écrite du PAG en vigueur en vue de répondre aux besoins actuels en matière de développement urbain et de consolidation du tissu bâti existant.

Il s'agit principalement de clarifier les prescriptions de la partie écrite du PAG de la « Zone de logements encadrés » en ce qui concerne les affectations y autorisées.

La modification proposée permettra d'améliorer et de diversifier l'offre des services dans cette zone et ainsi proposer des services complémentaires à ceux de la destination principale de la zone.